

**OBJET : FINANCES : Ouverture des crédits 2026 pour la section investissement**

**Date de la convocation : 14 novembre 2025**

**Président de séance : Antoine de MENTHON**

**Secrétaire de séance : Anne BLANC**

**Nombre de membres titulaires en exercice : 30**

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 8

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
4. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy
7. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisoy

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 1

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7

1. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
2. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
3. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT
5. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. Gérard RENUCCI
6. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. Dominique PUTHOD
7. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. Etienne ANDREYS

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 12

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
5. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret
6. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
9. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
10. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
11. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
12. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 11

Représentés : 7

**Votants : 18**

**2025-06-33 – FINANCES** – Ouverture des crédits 2026 pour la section

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, explique aux membres du Conseil d'Administration que lorsque le budget primitif du CDG74 n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu du fait que le budget primitif 2026 du CDG74 sera proposé à l'adoption lors de la séance du conseil d'administration du mois de janvier 2026, et afin de ne pas bloquer les paiements de factures d'investissement en début d'année, Monsieur le Président propose d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Les crédits autorisés se répartiraient comme suit :

Chapitre	Libellé	BP + BS + DM 2025 (hors RAR 2024 inscrits au BP2025)	Ouverture maximale de 25% du budget	Ouverture anticipée des crédits 2026 au BP	Affectation des crédits
20	Immobilisations incorporelles	63.880,00	15.970,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	1.027.009,60	256.752,40	15.000,00	Matériel informatique et matériel divers
23	Immobilisations en cours	1.188.999,30	297.249,83	10.000,00	Etude A3

***Le Conseil d'Administration,***

*Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 11

Représentés : 7

**Votants : 18**

Fait à Annecy,

Le 28 novembre 2025

Le secrétaire de séance,



Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le :
- La publication par voie électronique le :

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 11

Représentés : 7

Votants : 18